



Pension alimentaire enfant Majeur

Par **Eric13360**, le **25/01/2023** à **15:45**

Bonjour,

Je paye actuellement une pension alimentaire pour mon fils âgé de 20 ans.
Je sais que depuis l'âge de ses 16 ans et demie celui ci n'est plus scolarisé.
Le jugement stipule que le versement de la pension doit se faire t'en que mon fils est scolarisé ou bien qu'il est toujours a la charge de sa mère.
En 2019 j'ai envoyé à la mère un courrier recommandé demandant la situation de notre fils , études, recherche d'emploi.
Je n'ai pas obtenu de réponse.
En 2021 j'ai reformulé ma demande en lettre recommandé avec une mise en demeure de me fournir des justificatifs sur la situation depuis 2019.
Je n'ai toujours pas de réponse.
Notre avocat à l'époque nous avait dis qu'elle n'était pas obligé de répondre a mes recommandés !!!

Je sais que pour faire arrêter la pension alimentaire c'est à moi de fournir des justificatifs prouvant que mon fils ne fait aucun effort de recherche d'emploi, mais si je lance la procédure, on me dit qu'il suffirait que la mère fournisse des lettres antidater de courriers de lettres de motivations faite soit disant par mon fils, produite sur l'ordinateur vers plusieurs organismes, cela suffirait à prouver que mon fils soit en recherche d'emploi et cela coutera la maudite somme de 2600€ comptant les frais d'huissiers auprès d'un avocat.
J'ai 1 chance sur deux de gagner mais connaissant mon ex femme n'ayant jamais travaillé et touchant le RSA depuis toujours, elle fera produite les preuves bidon par une tierce personne.

Ma question:

Ne pouvant pas déboursé la somme de 2600€ pour mon avocat ni la moitié de l'aide juridictionnelle de mon ex si je perd, et étant condamné a verser la pension jusqu'au 25 ans de mon fils car je sais qu'il ne sera jamais autonome financièrement car la mere ne desirant surtout pas qu'il travaille afin que son RSA soit baissé, je voudrais savoir si vraiment la mère peut recevoir la pension alimentaire jusqu'au 25 ans sans a aucun moment avoir l'obligation de me fournir des justificatifs de situations ou de revenus?

Comment puis je faire pour l'obliger a me fournir des justificatifs?

Je ne peux pas payer de pension pendant 5 ans s'en etre au courant de rien, il doit bien y avoir une loi pr elle aussi!!

Je vous remercie pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **25/01/2023** à **16:03**

Bonjour,

[quote]

Je sais que pour faire arrêter la pension alimentaire c'est à moi de fournir des justificatifs prouvant que mon fils ne fait aucun effort de recherche d'emploi,[/quote]

Où avez-vous trouvé ça ???? Les justificatifs sont à fournir par la mère (ou par le jeune).

Vous demandez simplement au JAF qu'en l'absence de justificatif il vous autorise à cesser de verser la pension.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435>

[quote]

cela coutera la maudite somme de 2600€

[/quote]

La saisine du JAF est gratuite.